

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2779**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Roller-skating

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif deuxième degré de roller-skating exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique roller-skating dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accueille, manage, perfectionne des pratiquants confirmés dans leur spécialité : patinage artistique, danse, course, rink hockey, roller acrobatique, roller in line hockey, skateboard.

Il accompagne et encadre des athlètes ou des équipes de niveau national ou international.

Il contribue à la sensibilisation aux fonctions de cadres : entraîneurs, arbitres, juges, dirigeants.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il entraîne des sportifs de niveau national, et en particulier, des athlètes finalistes des championnats de France et des équipes de nationale 1.

Il encadre des sportifs de niveau national lors des stages, des compétitions ou dans le cadre de structures de formation permanentes (pôle ou section sportive).

Il participe à la détection des jeunes talents pour l'accession au haut niveau.

Il forme des cadres formateurs et examinateurs du brevet d'initiateur fédéral (BIF), des cadres formateurs et examinateurs du brevet d'entraîneur fédéral (BEF), des entraîneurs fédéraux, des brevetés d'Etat 1er degré, des arbitres, des juges, des dirigeants.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il assure la direction technique et l'animation d'infrastructures roller : patinoires, skates parks, structures permanentes d'entraînement.

Il promeut la pratique du roller-skating.

Capacités et compétences attestées :

1

Concevoir et appliquer les techniques de gestion sportive individuelle et collective.

Coordonner le travail d'équipe.

2

Maîtriser les différentes dimensions du haut niveau en roller-skating.

Optimiser et évaluer la performance des sportifs.

Concevoir, conduire et évaluer un projet d'entraînement visant l'optimisation de la performance des sportifs de haut niveau.

Mettre en place les conditions de l'évaluation des sportifs de haut niveau : compétitions, tests de laboratoire, de terrain, vidéo, etc.

Maîtriser et appliquer les techniques et procédures d'ingénierie de formation.

Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation visant à l'optimisation des compétences requises pour les fonctions de cadres.

Concevoir les contenus et les outils des actions de formations et les mettre en oeuvre.

3

Gérer un équipement de roller-skating.

Concevoir l'animation d'un équipement de roller-skating.

Optimiser le processus de fonctionnement et de développement de la structure.

Développer des partenariats institutionnels.

Organiser des manifestations telles que galas, démonstrations techniques ou tournois.

Coordonner et animer l'équipe d'encadrement technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de

la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de roller-skating Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; d'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; d'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- une épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option roller-skating :

Les spécialités au choix du candidat sont : patinage artistique, course, danse, rink hockey, roller acrobatique, roller in line hockey, et skateboard.

L'examen :

- Epreuve générale composée d'un écrit portant sur l'ensemble des dimensions de la pratique de haut niveau dans la spécialité choisie par le candidat ; d'un oral portant sur l'organisation et la réglementation nationales et internationales du roller skating et de la spécialité choisie.
- Epreuve pédagogique composée d'une épreuve d'organisation, de présentation écrite, de conduite et d'analyse d'une séance de formation d'éducateurs ou de perfectionnement de sportifs de niveau national ; d'un entretien avec le jury portant sur un rapport relatif à l'organisation et la conception d'un stage ou d'un cycle de stages de formation de cadres régionaux qui aborde l'ensemble des questions administratives, financières, techniques et pédagogiques nécessaires à la mise en place de la formation. Ce rapport est le compte rendu d'un ou de stages que le candidat a réellement dirigés ou auxquels il a été effectivement associé.
- Epreuve technique comportant la réalisation de plusieurs prestations techniques dans la spécialité choisie.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ; - le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ; - un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ; - un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ; - une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ; - un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option roller-skating, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ; - le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option roller-skating, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ; - un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ; - une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option roller-skating.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité performance sportive, mention roller-skating Arrêté du 1er juillet 2008 - JO du 18 juillet 2008

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 22 février 2005 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**